



**Plan Local d'Urbanisme**



**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 6.2**

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 21 novembre 2014
- ▶ Arrêt du projet le 18 octobre 2018
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 10 avril au 15 mai 2019
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juillet 2019

ECHELLE :  
**1/10000**

PHASE :  
**Approbation**



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Ile-de-France du 11 juillet 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune du Gué de Longroi  
 Le Président,

En Perspective Urbanisme et Aménagement  
 2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

- AS1** servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
  - Périmètre rapproché
  - Périmètre éloigné
- T7** servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières (la servitude T7 s'applique à tout le territoire communal)